

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS858

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

### ARTICLE 23

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'autonomie et l'emploi »

les mots :

« l'emploi et l'autonomie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.